

## MODALITES D'ADMISSION IRFASE

### RENTREES OCTOBRE 2022

#### FORMATION

#### ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (DEAES)

#### TEXTE ET REFERENCE

- Décret n°2021-1133 du 30 août 2021 relatif au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (paru au JORF n°0202 du 31 août 2021)
- Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (paru au JORF n°0202 du 31 août 2021)

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=fxWAM7PcKNDrYJytxMfNa5HsJGTp0sIrwNC1eEwG5jg=>

#### CONDITIONS REQUISES A L'INSCRIPTION

**Les candidats l'entrée en formation préparant au DEAES doivent satisfaire aux prérequis suivants :**

- Aucun diplôme n'est exigé pour les candidats à la formation d'Accompagnant Educatif et Social

#### MODALITES D'ADMISSION

**Directement auprès de l'IRFASE :**

**1/ Vous êtes lycéen, étudiant, demandeur d'emploi<sup>1</sup>, jeune suivi par la mission locale vous pouvez candidater en formation initiale<sup>2</sup>, en apprentissage<sup>3</sup>**

- Vous devez candidater directement auprès de l'IRFASE et télécharger le dossier de candidature de la filière Accompagnant Educatif et Social sur notre site internet <https://irfase.fr/>  
Cf. Calendrier des sessions d'admission DEAES
- Pour cela :
  - Vous devrez vous acquitter des frais de sélection de 40 euros sous la forme de 2 chèques (frais d'inscription et épreuve orale)
  - Avoir retourné un dossier de candidature dûment complété avec les pièces jointes demandées
  - Avoir passé avec succès l'étude de dossier et l'épreuve orale d'admission sous la forme d'un entretien individuel avec un jury, dans la limite des quotas de financement de la région
- Vous devez avoir trouvé un contrat d'apprentissage dans le cadre de l'apprentissage et vous inscrire sur le site du CFA l'ADAFORSS <https://www.adaforss.org/>

**2/ Vous êtes salarié, en contrat de professionnalisation, adulte en reprise d'études avec un financement :**

<sup>1</sup> Demandeur d'emploi sous conditions d'être éligible au financement de la Région

<sup>2</sup> Sous conditions d'être éligible au financement de la Région

<sup>3</sup> Sous conditions d'être éligible à l'apprentissage

- Vous devez candidater directement auprès de l'IRFASE et télécharger le dossier de candidature de la filière Accompagnant Educatif et Social sur notre site internet <https://irfase.fr/>  
Cf. Calendrier des sessions d'admission DEAES
- Pour cela :
  - Vous devrez-vous acquitter des frais de sélection de 40 euros sous la forme de 2 chèques (frais d'inscription et épreuve orale)
  - Avoir retourné un dossier de candidature dûment complété avec les pièces jointes demandées qui sera étudié par l'IRFASE
  - Avoir passé avec succès l'épreuve orale d'admission sous la forme d'un entretien individuel avec un jury, dans la limite des quotas de financement de la région
- Pouvoir justifier de la prise en charge du financement des frais de formation ou avoir trouvé un contrat de professionnalisation.

**Pour le 1/ et 2/ : Satisfaire aux modalités d'admission :** Epreuves organisées par l'IRFASE

**Nous recommandons aux candidats de participer aux réunions d'information proposées avant de s'inscrire aux épreuves de sélections.**

NB : Dans le cadre de l'individualisation des parcours, les candidats souhaitant faire une demande d'allègement de formation devront adresser une lettre de motivation à la coordination de la filière.

## CONTACTS POLE D'ADMISSIONS

Pour toute information, veuillez contacter

[pole.admissions@irfase.com](mailto:pole.admissions@irfase.com)

Aurelie Valenza - Nadia ZBIDI